



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E210328

VALABLE JUSQU'AU 22/04/2027

ÉDITÉ LE

09/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2018

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 02/01/2025
3 290

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Quimper

Siret : 842 894 503 00023

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 500407900143

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 10479695N-00027

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 10479695N-0027

Situation fiscale et sociale : A jour au 09/03/2026

Raison sociale : KMG ENERGIES

56 RUE DE LA RESISTANCE
29140 ROSPORDEN

Téléphone : 0298947069

Portable : 0770087673

Fax :

Site Internet :

E-mail : kmg.energies@gmail.com

Responsabilité légale :

CAURANT-CHALONY GERALD DIRECTRICE GENERALE / BOUISSOU MATHEW
PRÉSIDENT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/04/2025
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/09/2025
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/04/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	23/04/2025
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/09/2025
o Isolation des murs par l'extérieur	24/09/2025
o Isolation des combles perdus	24/09/2025
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	24/09/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.